

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 MARS 2021

Délibération n°2021-09 : domiciliation à l'École nationale des chartes de l'association BiblioPat

Vu le règlement intérieur de l'École nationale des chartes, et en particulier son article 32 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 09 mars 2021,

APPROUVE

la domiciliation pour l'année 2021 à l'École nationale des chartes (65, rue de Richelieu, 75002 Paris) de l'association BiblioPat.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le vice-président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Bruno RICARD